

**DEPARTEMENT
DU NORD**

**COMMUNAUTE
DE
COMMUNES**



**Extrait du Procès-verbal des
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

du 05 mars 2020 à 19h00

Le 05 mars 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 17, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration: M. Michel Dehaene procuration à M. Catteau
M. Claude Beve procuration à M. Philippe Mahieu
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Franckie Verwaerde jusqu'au point 16

Absente : Mme Sophie Caron

Absents excusés : Mme Doriane Jorisse,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Mme Catherine Goedgebuer

Mutualisation : Noréade – Convention cadre relative à la réalisation de travaux sur les chaussées de manière concomitante avec les travaux de Noréade.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération de la Communauté de communes Flandre Lys en date du 20 juin 2018 redéfinissant l'intérêt communautaire dans le cadre de la prise de Compétence voirie avec effet au 1er novembre 2018,

Vu la délibération de la Communauté de communes Flandre Lys en date du 23 mars 2019 modifiant la répartition de l'enveloppe budgétaire dans le cadre de la Compétence voirie,

Considérant que dans le cadre de la Compétence voirie, la Communauté de communes intervient sur les chaussées du territoire Flandre lys dans le cadre de travaux de voirie,

Considérant que dans le cadre de ses compétences, Noréade, intervient sur les chaussées du territoire Flandre Lys dans le cadre de travaux sur les réseaux d'eaux usées et/ou d'eau potable,

Considérant la recherche des meilleures conditions techniques et financières des chantiers de voirie et sur les réseaux d'eaux usées et/ou d'eau potable du territoire Flandre Lys, tant par Noréade que la Communauté de communes,

Considérant l'intérêt, tant pour Noréade que pour la Communauté de communes Flandre Lys de signer une convention leur permettant d'intervenir de manière concomitante lorsqu'une commune souhaite réaliser des travaux sur la chaussée à la suite de la réalisation de travaux sur les réseaux d'eaux usées et/ou d'eau potable par Noréade,

Dans le cadre de ces conventions, Noréade s'engage à attribuer à la Communauté de communes Flandre Lys le montant des travaux de voirie occasionnés par ses travaux sur les réseaux d'eaux usées et/ou d'eau potable. Ceci permettra notamment à la commune de bénéficier d'un report dudit montant sur son budget Voirie.

Il est proposé aux membres du Conseil de:

- APPROUVER la signature d'une convention cadre relative à la réalisation de travaux sur les chaussées de manière concomitante avec les travaux de Noréade.
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier et notamment toutes les conventions qui en découleront.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

